

# Logotype

---



## Introduction

Le logotype a pour rôle de permettre une reconnaissance immédiate de la Communauté de Communes.

Son utilisation doit répondre à certaines règles précises, assurant la régularité de la forme, des couleurs et de l'intégration sur différents types de documents.

## Zone de protection

Le logotype doit toujours avoir autour de lui une surface minimum libre de tout signe, symbole, autre logotype, texte ou image. Elle se définit comme suit :



# Logotype (suite)

## Couleurs



Tons directs	Quadrichromie (%)				Écran			Web
	C	M	J	N	R	V	B	Hexadécimal
Pantone 485*	0	100	100	15	200	20	30	C8141E
	0	90	85	0	230	60	55	E63C37
	0	75	65	0	235	95	85	EB5F55
Pantone black C	0	0	0	100	0	0	0	000000



\* : pour des raisons esthétiques et de coût, un seul ton direct (en aplat) remplace les 3 nuances de rouges du dégradé.

## Gris



Version destinée à l'utilisation sur documents imprimés en niveaux de gris, notamment pour des tirages sur imprimantes de bureau (laser ou jet d'encre) ne prenant pas en charge les couleurs.

À ne pas utiliser en télécopie.

## Noir



Version destinée à l'utilisation en télécopie.

## Blanc



Version secondaire destinée à l'utilisation sur fond coloré, sombre, ou en filigrane.

# Logotype (suite)

## Règles d'utilisation : exemples

